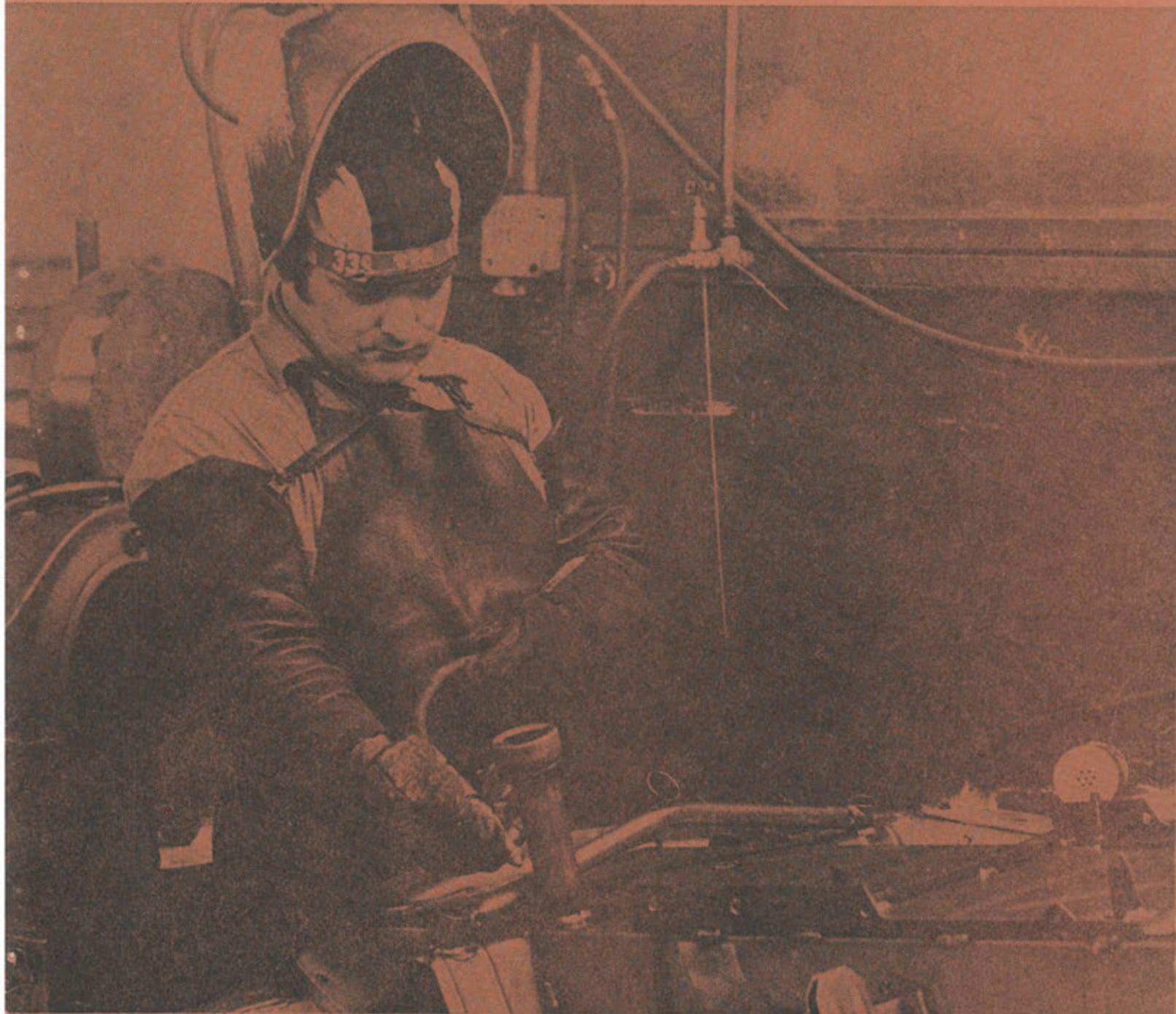


Jean Gérin Lajoie

Syndicat des Métallos (FTQ)



Rapport de Jean Gérin-Lajoie, directeur

## Les exigences d'une lutte sociale

Montréal, les 29 et 30 novembre 1971

Septième assemblée annuelle des syndicats locaux du Québec

## Table des matières

	<i>PAGE</i>
Rapport d'activités . . . . .	3
Des initiatives . . . des exemples . . . . .	5
Les exigences d'une lutte sociale . . . . .	7
ANNEXE 1 Requêtes en reconnaissance syndicale . . . . .	23
ANNEXE 2 Accréditations reçues . . . . .	24
ANNEXE 3 Contrats signés . . . . .	25
ANNEXE 4 Etats financiers du District 5 . . . . .	28
ANNEXE 5 Fonds de grève du District 5 . . . . .	29
ANNEXE 6 Syndicats locaux québécois cotisant au Fonds de grève . . .	31
ANNEXE 7 Syndicats locaux québécois non-cotisant au Fonds de grève	33
ANNEXE 8 Communiqués . . . . .	34
Résolutions . . . . .	36

## Rapport d'activités

Vous trouverez en Annexes les principaux rapports d'activités du Syndicat des Métallos au Québec. J'aimerais les commenter brièvement afin d'en faciliter la compréhension et la discussion.

Annexe 1 — Requêtes en reconnaissance syndicale

Annexe 2 — Accréditations reçues

Annexe 3 — Contrats signés

Annexe 4 — Etats financiers du District 5

Annexe 5 — Fonds de grève du District 5

Annexe 6 — Syndicats locaux québécois cotisant au Fonds de grève

Annexe 7 — Syndicats locaux québécois non-cotisant au Fonds de grève

Annexe 8 — Communiqués

Annexe 9 — L'éducation dans l'action. Document de travail no 8.

## Des initiatives... des exemples!

Pour faire suite au Document no 8 intitulé "L'éducation dans l'action", je tiens à écrire quelques exemples isolés d'initiatives prises dans des syndicats locaux, indiquant comment les travailleurs prennent lentement mais sûrement possession de leur syndicat, et réussissent à combiner l'action et l'éducation syndicales.

A Trois-Rivières, le syndicat chez Reynolds continue d'envoyer annuellement à ses membres le bilan annuel des finances du syndicat local.

A Rouyn-Noranda, le comité de négociations de Noranda Mines a tenu dix-huit assemblées hebdomadaires d'information sur la marche des négociations. La participation à ces assemblées a passé de quelques dizaines au début, à quelques centaines à la fin.

A Thetford, on a vu des précédents intéressants: des cours conjoints patronaux-syndicaux sur la Commission des Accidents du Travail, et la contestation (fructueuse) des notes sténographiques patronales dans un arbitrage, grâce à un enregistrement syndical.

A Dosco (Montréal), Sivaco (Marieville) et peut-être ailleurs, des présidents ont présenté eux-mêmes un arbitrage, et même dans un cas le président a rédigé l'argumentation écrite finale au nom du syndicat.

A Chibougamau, des comités locaux sont en voie de prendre en mains la défense de leurs membres devant la CAT, un problème crucial dans toute région isolée.

A Gagnon et aussi à Murdochville, le président du syndicat local a dû intervenir de façon directe dans les conflits intersyndicaux sur les chantiers de construction. L'indécision gouvernementale vis-à-vis de la construction continue d'être non seulement défavorable, mais aussi de plus en plus dangereuse.

Les 37 Métallos participant à l'école avancée de St-Donat il y a deux semaines, ont comblé l'absence par maladie de Robert Lévesque en assumant eux-mêmes l'auto-gestion de leur propre école, qui fut un succès.

Six syndicats locaux publient pour leurs membres un excellent journal périodique. Il s'agit de Canon (Trois-Rivières), Atlas Asbestos, Dosco (Contrecoeur), Air Liquide (Montréal et Boucherville), Montréal Locomotive et Lake Asbestos (Thetford).

Des expériences captivantes sont en marche dans l'usage de documents audio-visuels; elles se font dans le service d'organisation, dans les locaux de la Côte-Nord, et sur le CWS à Montréal Locomotive.

Les ateliers en communications des RR. PP. Milot et Desroches dans la Beauce, à St-Donat et à Sept-Iles ont attiré de nombreux participants qui en sont revenus tout-à-fait enthousiasmés.

Je continue de signaler que de telles initiatives, aussi diversifiées qu'intéressantes, continuent d'être inaccessibles aux syndicats locaux qui sont trop petits pour posséder une véritable autonomie syndicale. C'est pourquoi je tiens à souligner que déjà, quelque 300 travailleurs dans une quinzaine de petites usines se sont groupés dans des locaux composés à Montréal, Québec et Sept-Iles. Ce regroupement administratif des travailleurs des petites usines est certes la clé des solutions à leurs problèmes.

# **Les exigences d'une lutte sociale**

par Jean Gérin-Lajoie  
Directeur,  
Syndicat des Métallos (FTQ)

Montréal, le 29 novembre 1971.

## Les exigences d'une lutte sociale

Cette brève revue de quelques activités des Métallos en 1970-71 ne saurait être ni complète ni intelligible, sans la situer dans un cadre plus vaste et sans y ajouter quelques commentaires sur l'orientation de notre action syndicale.

### L'année 1970-71

Comme syndicaliste et aussi comme directeur du Syndicat des Métallos, j'ai trouvé très mouvementée l'année québécoise qui s'est écoulée d'octobre 70 à octobre 71.

Tout d'abord et à l'honneur des Métallos du Québec, je veux comme directeur vous remercier de la cohésion et de la solidité dont vous avez fait preuve dans les secousses qui ont suivi la crise d'octobre 70. **Ma tâche en ces moments difficiles a été plus facile que pour la plupart des autres leaders syndicaux.** La première raison en est, sans doute, que je me sentais guidé et appuyé par le débat et la résolution adoptée lors de notre assemblée de Sept-Iles. Vous vous souviendrez que cette assemblée s'est tenue les 16 et 17 octobre 1970. Sans brimer la liberté de pensée de quiconque, cette assemblée annuelle a joué un rôle important.

### Eviter les profondes divisions

Une conséquence imprévue, regrettable et importante de l'assassinat de Pierre Laporte, c'est qu'elle a permis au patronat et au gouvernement d'enterrer le débat sur la non-syndicalisation des travailleurs, un débat qui portait le titre de: "négo-<sup>contre</sup>ciation sectorielle". Par ailleurs, cette coalition patronale et gouvernementale contre la syndicalisation a fait prendre conscience à plusieurs des dangers que créaient nos divisions internes sur ce sujet. En effet, au moment même où la CSN et la FTQ unissaient leurs efforts dans une campagne amorcée au congrès de la FTQ en 1967, quelques secteurs de la FTQ se dissociaient de cette campagne. Nos adversaires ont aidé à secouer l'apathie et l'oubli dans lesquels s'étaient enfoncées nos revendications. *un peu*

C'est pourquoi j'attends beaucoup du débat très important sur ce sujet, qui se déroulera au congrès de la FTQ cette semaine. Il me paraît malheureusement évident qu'un syndicalisme divisé ou isolé à ce sujet ne pourra pas mener à terme une revendication pourtant si essentielle.

Le mouvement syndical devra aussi rester très vigilant, s'il veut éviter de profondes divisions internes entre les syndicats industriels et les syndicats de métiers dans la construction. Cette menace de divisions pèse en fait sur tout le syndicalisme nord-américain. Elle porte sur la frontière mouvante entre la construction d'une part, et, d'autre part, la "maintenance" et l'industrie. Elle implique la sécurité d'emploi des travailleurs industriels, comme elle implique aussi la sécurité d'emploi des travailleurs de la construction.

Ici au Québec, par suite du bill 290, nous courons le risque que ce débat soit plus aigu et plus général. Présentement, il se déroule dans le cadre d'un comité consultatif au "commissaire de la construction", qui par le bill 68 est responsable de trancher les litiges de frontière. Ayant été désigné sur ce comité par la FTQ pour y représenter les syndicats industriels, je maintiens des contacts et, entre autres, j'ai consulté un comité restreint de syndicats locaux des Métallos.

Et au Québec encore plus qu'ailleurs, la solidarité syndicale sera nécessaire pour éviter que nos conflits internes d'intérêts fassent le jeu de ceux qui veulent nous opposer et exploiter nos oppositions.

### Fragilité d'une presse libre

La grève de La Presse, l'éclairage public et brutal sur le contrôle de l'information par Power Corporation, la manifestation du 29 octobre et ses suites, la brève carrière du Quotidien Populaire : autant d'indications de la fragilité d'une presse et d'une information libres. Le lancement et le soutien de Québec - Presse m'apparaissent plus importants que jamais. Je suis fier de souligner que le syndicat local de Valcartier a souscrit \$5,000 dollars en parts sociales de Québec - Presse, et que les permanents des Métallos se sont rendus personnellement responsables pour environ \$25,000. d'emprunts faits par Québec - Presse. Au cours du congrès de la FTQ, vous serez appelés à traduire en piastres votre attachement à une presse et à une société libres.

### Economie québécoise : une fiction

Vous avez dans vos mains le reportage du Métallo sur le voyage d'études de la FTQ en France, portant sur la planification et sur les attitudes des syndicats français à son endroit. Comme le ton du reportage l'indique, ça été pour nous un voyage fascinant. Chose certaine, tous les travailleurs du monde occidental sont aux prises avec des problèmes économiques importants. Chose certaine aussi, chaque mouvement syndical connaît ses problèmes, ses luttes, ses succès, ses défaites, dans sa société à lui ; et en même temps aucune société n'est fermée au monde extérieur.

*certains, allégués anti-jeux de front.  
concernants mutuels  
"cheap labor"*

*de la construction*

*vers un  
démocratie*

Sur le plan économique entre autres, le Québec est encore plus ouvert sur l'extérieur que la plupart des autres sociétés. On peut même dire que l'expression: "économie québécoise" est une fiction, toute notre économie est ouverte et dépendante.

Un bon exemple de cette dépendance est l'impact extrême, ici comme ailleurs, des nouvelles orientations américaines depuis le 15 août 1971. Le président américain, M. Nixon, a mis fin à l'après-guerre le 15 août 1971. L'après-guerre aura duré de 1945 à 1971, c'est-à-dire 26 ans: une courte période, pour l'humanité. Le commerce international, si important pour des centaines de milliers de Québécois, est plein d'incertitude; les monnaies et les tarifs du monde occidental sont au point d'interrogation. Les alliances et les oppositions de la politique internationale, de l'Europe à l'Asie, apparaissent comme étant plus mobiles que jamais. Evidemment, l'incertitude de la diplomatie multiplie l'incertitude du commerce.

Et sur le strict plan de la négociation syndicale des salaires, on commence à peine à sentir les effets du "wage-price freeze" qui a duré du 15 août au 15 novembre. Les Etats-Unis entrent à peine dans la fameuse Phase II et son plafond annuel de 5.5% sur les hausses de salaire. Pour ma part, je me risque à prédire que nous venons de voir la fin du présent régime nord-américain de fixation des salaires. En somme, il n'aura pas vécu longtemps: 26 ans, de 1945 à 1971. Mais nous commençons à le croire éternel. On n'a plus les éternités qu'on avait.

Forcément, nous sentirons très fortement l'impact au Canada et au Québec, d'un nouveau régime et des prix et salaires qui pourrait en résulter.

Et au Québec nous sentirons encore plus fortement l'impact de tout chômage qui pourrait en résulter.

### Chômage... et le décalage grandit !

Le chômage est bien le principal problème économique du Québec. Il rend l'Etat et l'individu impuissants à résoudre même les autres problèmes économiques et sociaux. Par exemple, un accès à l'éducation théoriquement égal pour tous, est en réalité inégal pour les plus pauvres et les plus chômeurs. Le décalage entre les niveaux d'éducation grandit en conséquence. Ainsi, le chômage transforme une politique égalitaire d'éducation en courroie de transmission d'une infériorité cumulative.

Le même décalage et le même avortement se retrouvent ailleurs: santé, sécurité sociale, environnement, main-d'oeuvre, logement, disparités régionales.

Un régime économique fondé exclusivement sur la recherche du profit, c'est-à-dire sur l'inégalité économique ne supprime pas les disparités sociales et régionales : au contraire, il les aggrave.

Cela est vrai et cela est terrifiant à tous les paliers successifs de l'activité économique : les inégalités entre individus ; les familles embarrées dans le cercle vicieux de la pauvreté ; les entreprises moins prospères et souvent aussi moins dynamiques ; les régions de plus en plus dépendantes du Bien-Etre Social ; et enfin, au dernier palier le Québec lui-même, tout entier.

Une timide politique de subventions à l'entreprise privée, visant à attirer les capitaux dans les régions sous-développées, a rapidement révélé que le Québec tout entier était une région sous-développée. Montréal aussi est sous-développée, et avec elle le Québec tout entier.

Je trouve cruel et enrageant d'écouter des économistes compétents écarter du revers de la main le soi-disant débat entre le développement montréalais et le développement des régions, parce que — selon eux — les deux sont gravement malades. Si cela est vrai, et je crois que cela est vrai, il est insensé pour nous de se chicaner sous la table pour les miettes qui en tombent, et ainsi d'oublier que le repas est sur la table plutôt qu'en-dessous.

A cause de son caractère purement privé, la libre entreprise cherche le profit et graduellement délaisse l'ensemble du Québec. Pour ne prendre que le Canada, le déplacement industriel et démographique vers l'Ouest fait du Québec et des Maritimes, des régions se sous-développant. Déjà l'assurance-chômage constitue la principale rentabilité du fédéralisme de MM. Bourassa et Trudeau.

Alors si l'entreprise privée conduit à l'inégalité, et ainsi conduit le Québec au chômage, pourquoi continuer à démissionner en sa faveur ? Pourquoi continuer à confier notre destin à un sous-traitant qui nous ruine ? Car il s'agit bien de démission.

## Démission de l'Etat

La cause la plus profonde du chômage au Québec est notre double démission collective : démission face à l'entreprise privée et démission face à Ottawa.

C'est pourquoi la FTQ lance cette semaine à son congrès une vaste discussion sur notre situation économique, ses problèmes et ses solutions. Cette discussion ne fera que débiter,

elle se continuera avec les militants et les membres, elle atteindra, j'espère, le public et visera au moins l'étape suivante : le congrès de 1973. <sup>e</sup>

Je souhaite vivement que nous repartions tous du congrès de la FTQ, équipés et déterminés à secouer le joug de notre démission; en tous cas, de notre collective paralysie devant la situation économique et sociale du Québec.

## Une lutte sociale

Equipés et déterminés à livrer une lutte sociale au Québec. Déterminés, quelques centaines, à gagner quelques milliers de militants à cette lutte sociale, plusieurs dizaines de milliers de travailleurs, plusieurs centaines de milliers de femmes et d'hommes qui sont citoyens du Québec.

Vous savez tous aussi bien que moi parce que vous vivez déjà cette lutte sociale, et pour plusieurs vous savez encore mieux que moi parce que vous me l'avez enseigné, qu'une lutte sociale visant la libération de l'homme, une lutte sociale à l'échelle du Québec lui-même, est à la fois ambitieuse et difficile. <sup>19 ans</sup>

Nous vivons cette lutte ensemble, dans notre cuisine, dans les rencontres à l'usine, à l'heure du lunch, dans les comités, les assemblées, et les journaux.

## Persuasion ou violence ?

Et pour chacun de nous, chaque syndicaliste, chaque citoyen qui veut livrer cette lutte pour la libération économique du Québec se pose la question des moyens à employer. Cette lutte se fera-t-elle par la persuasion, ou se fera-t-elle par la violence ?

Face à la violence économique, face à la violence politique, et même face à la violence physique auxquelles recourent volontiers et partout les détenteurs de privilèges privés et payants, quelle sera la forme de notre lutte ?

Car ne soyons pas naïfs. Il ne s'agit pas de savoir si nous commençons la violence. Le patronat et nos gouvernements le font déjà chaque jour de l'année. Il s'agit de savoir si nous les suivons sur leur terrain. <sup>clair sans mots</sup>

Chaque organisation et finalement chaque individu devront forger leur réponse à cette question, et leur réponse sera importante. La réponse des organisations syndicales est <sup>et notre</sup>

FTQ: objectifs  
ici: outils  
3 questions

importante entre toutes, parce que nous représentons des travailleurs et parce que notre expérience déjà acquise de la lutte sociale donnera à notre réponse une influence certaine.

En posant et en explorant cette question avec vous, je ne tenterai surtout pas de masquer mon opinion personnelle. Mais je veux aussi souligner votre entière liberté de modifier ou de renverser cette opinion personnelle. Vous m'avez élu directeur, non pas pour vous imposer mon opinion, mais pour vous permettre d'exprimer la vôtre en toute liberté.

### La violence . . . vers l'éclatement

Quant à moi donc, personnellement, je crois que la persuasion est la seule voie qui convienne à la nature démocratique du mouvement syndical, et la seule voie qui ouvre un avenir plutôt qu'un cul-de-sac au Québec. Par contre, la violence m'apparaît comme nous menant très vite à l'éclatement interne de la société québécoise, et très peu après, à sa disparition comme groupe distinct.

**Le syndicalisme, comme tout mouvement démocratique, est inapte en maniement de la violence sous ses formes diverses.** Il est évident et il faut peut-être le redire publiquement, que l'assemblée générale, la procédure parlementaire et la liberté de parole se concilient mal avec le port du fusil, le maniement des explosifs et l'assassinat politique.

Mais il y a plus. L'expérience syndicale acquise dans les grèves, sur les lignes de piquetage et dans les manifestations de masse, enseigne assez clairement qu'il faut un effort très important de discipline pour fixer ou modifier, par exemple, le moment d'une grève, le piquetage, une politique d'accès à l'usine, l'organisation d'un service d'ordre, ou le parcours d'une manifestation. La liberté démocratique de discussion requise pour cet effort de discipline rend nos décisions totalement inopérantes dans un affrontement avec tout corps policier ou para-militaire.

La manifestation pacifique peut sembler dérisoire et frustrante à certains. Mais les mouvements populaires ont appris qu'elle est la seule disponible de façon régulière.

**Inefficace comme outil du syndicalisme, la violence par contre est très efficace pour semer la panique dans la population et ruiner toute discussion démocratique et raisonnable.** Cela, les commanditaires des camions Brinks l'ont bien compris en avril 1970. MM. Drapeau, Bourassa et Trudeau l'ont bien compris en octobre 1970, en amplifiant à dessein la menace réelle de violence. Il faut se souvenir que le pays occidental où la crise de chômage de 1929 produisit la plus grande agitation

et le plus de violence, fut l'Allemagne; la panique qui en résulta porta Adolf Hitler au pouvoir — dans une élection libre.

En somme, la violence réveille les possédants et ceux dont l'intérêt privé nuit à notre intérêt collectif. Elle les réveille: contre nous. Serons-nous assez suicidaires ou naïfs pour faire leur jeu contre nous-mêmes?

Par ailleurs, j'entends parfois la remarque qu'une certaine violence, un peu de "violencette", serait utile pour sensibiliser nos dirigeants à l'existence de nos problèmes. Ma réponse à cette remarque est que la lutte sociale ne se fera pas à coups de naïveté en dentelle. **Notre lutte sociale attaque des intérêts et des privilèges.** Notre première tâche n'est pas de sensibiliser les détenteurs de ces privilèges à notre sort, comme un enfant qui voudrait attirer l'attention de ses parents; **notre première tâche est de persuader le peuple à l'action.**

Notre première tâche n'est pas de demander naïvement d'enlever son pied de dessus nos orteils; notre première tâche est de convaincre les orteils qu'on peut s'enlever d'en-dessous des pieds de l'exploiteur.

En somme, selon moi, l'avenir des travailleurs et l'avenir du Québec passent par la persuasion démocratique, très souvent incompatible avec la violence, le champ de bataille favori des possédants.

### La persuasion démocratique

La <sup>notre</sup> persuasion <sup>actuelle</sup> démocratique est déjà l'outil central et privilégié de l'action syndicale. Elle se manifeste sous des formes telles que: la signature de cartes dans le recrutement; la tenue d'assemblées pour lutter contre l'intimidation patronale ou la panique envers le syndicalisme; la cohésion autour des revendications; la cohésion et la discipline pendant une grève; la négociation des griefs ou de la convention collective; l'appel à l'opinion publique en faveur d'une grève, de la liberté, de la sécurité sociale, de nos droits linguistiques ou de la justice économique. La persuasion inclut l'appel au droit de vote comme l'appel au droit de grève.

Je prétends que la persuasion démocratique est la seule voie ouverte sur l'avenir au Québec, en dépit de ses limites et de ses frustrations.

Frustrante, d'abord parce qu'il faut choisir entre elle et la violence, pour les raisons indiquées plus haut. Et renoncer à l'éclat instantané, soulageant et suicidaire de la violence, c'est frustrant.

*Trudeau: manuscrit  
M. Bureau à MLW.*

*à l'exploiteur*

Frustrante aussi parce qu'elle se concilie mal avec la naïveté. La lutte sociale comme l'action syndicale est très exigeante, et les exigences de l'action laissent peu de place à la naïveté.

### Présence syndicale . . . oui ou non ?

Par exemple, le comité local de négociations ne rencontre pas l'employeur dans le seul but de quémander des faveurs ou des consentements. Le délégué négociateur fait partie d'une lutte syndicale, et sa présence aux négociations n'est qu'un épisode de cette lutte dans l'usine. On ne se retire pas des négociations quand on se fait dire non ou quand on fait une grève. Seule la naïveté peut faire croire que la présence aux négociations peut se dissocier de la lutte syndicale dans toute l'usine.

La lutte sociale du syndicalisme ressemble <sup>plus qu'</sup> un peu à la lutte syndicale dans une usine. La présence syndicale dans la société, est un épisode de cette lutte sociale; et loin de s'y opposer, elle fait partie de cette lutte sociale. Seule une dangereuse naïveté pourrait mettre en opposition la présence syndicale, d'une part, et, d'autre part, l'ensemble de la lutte sociale dont elle fait partie.

Si je prends comme exemple mes propres activités personnelles de présence ou de représentation, je constate qu'en 1971 j'ai siégé dans onze organismes très différents :

- le Bureau de la FTQ ;
- le Conseil Consultatif du Travail et de la Main-d'oeuvre ;
- le Conseil de la Main-d'oeuvre des Mines ;
- le Comité consultatif de la construction ;
- le Conseil Exécutif du Syndicat des Métallos ;
- le Conseil de Planification et Développement du Québec ;
- l'Université de Montréal ;
- l'Association Canadienne pour la Santé Mentale ;
- le "Comité des huit" ;
- l'Institut Albert-Prévost ;
- le Comité Québec - Etats-Unis.

Si je prends comme exemple les activités de nombreux permanents et militants des Métallos au Québec, je pense au comité des règlements de sécurité dans les mines; le comité

*naïveté: courtoisie épigramme  
exigence: langage noble force*

*- au peu près dans l'ordre  
- FTQ - 1/2  
- 2 et 6: foyers  
- bien à l'aise.*

consultatif de la CAT ; les nombreux CDR, CCR, Conseils du Travail, commissions scolaires, CEGEPS, campus de l'Université du Québec; et encore et encore.

Moi-même et ceux qui siègent sur ces divers comités, qu'ils soient syndicaux, para-syndicaux, para-gouvernementaux et gouvernementaux, le font — je crois — avec un minimum de naïveté. Nous ne sommes pas là parce que tout irait bien ; et nous ne restons pas là parce que nous serions en train de "convertir" les gouvernants et les possédants. En fait je n'ai jamais, Dieu merci, entendu dire qu'un seul Métallo ou un seul syndiqué avait voté pour le gouvernement parce que je siégeais sur un comité para-gouvernemental. "caution morale"

conseils

En réalité, c'est plutôt le contraire. J'estime importante la présence syndicale à de nombreux endroits dans la société. D'abord c'est une plate-forme importante de diffusion. Par exemple, je m'aperçois au CPDQ que les délégués des CDR régionaux ont écouté et entendu de nombreuses opinions syndicales sur les besoins et l'avenir du Québec. J'estime cela important. Tout citoyen qui croit à l'existence du Québec comme communauté humaine et politique doit s'en préoccuper. Le Québec est trop petit et trop fragile pour qu'on le traite "comme une putain: dont tout le monde se sert mais dont personne ne s'occupe". Souvent d'ailleurs, cette plate-forme peut aussi devenir publique. (V. de MTH. Frustration, utile).

important quand on siège. être un président de CDR

impl: arbitres on: efforts réduits parq... tot: si siège parq...

C'est aussi une source importante d'information. Par exemple, depuis que je siége au CPDQ je suis encore plus convaincu qu'avant, que le gouvernement actuel est un esclave et un artiste de la démission devant nos problèmes économiques et les intérêts privés qui en profitent.

La présence de délégués syndicaux à divers endroits peut aussi donner, à notre critique du régime économique, une cohérence et une optique globale qui rendent notre critique plus vraie et plus profonde.

En somme, il ne faut pas par naïveté confondre une présence syndicale avec une approbation syndicale. L'action syndicale est plus exigeante que ça. Il faut considérer une présence syndicale comme une étape, un ingrédient, une partie d'une lutte sociale plus vaste ; et donc juger la présence syndicale selon les exigences de la lutte sociale prise dans son ensemble.

pas celles si tout prise

Si on lève un peu les yeux pour regarder au-delà des frontières du Québec, on voit d'autres mouvements syndicaux adopter cette même politique de présence. On voit par exemple Georges Séguy et George Meany adopter cette même position. Cette coïncidence est d'autant plus remarquable que Georges Séguy, secrétaire-général de la CGT de France, est

aussi membre du parti communiste, alors que George Meany est président de l'AFL-CIO aux Etats-Unis. Georges Séguy nous disait à peu près ceci, le 30 septembre à Paris: "la CGT participe au Plan sans pour autant l'approuver. Le Plan est une source importante d'information, une tribune pour nos opinions, et nous aide à critiquer la société capitaliste".

Et le 18 novembre, de l'autre côté d'un océan maritime et idéologique, George Meany disait devant l'AFL-CIO: "Si le président Nixon n'aime pas notre façon d'être présents sur le "Pay-Board", à lui de nous jeter dehors".

## Isolement syndical

*à cause aussi de*

La persuasion démocratique convient d'autant plus à notre action syndicale que le syndicalisme québécois et tout le syndicalisme nord-américain sont isolés et privilégiés par rapport à la masse des travailleurs non-syndiqués. A cause de l'opposition patronale et à la démission gouvernementale, la masse des travailleurs n'a pas accès au syndicalisme. Celui-ci, grâce au succès de son action syndicale, a obtenu pour ses membres un statut minoritaire, privilégié et isolé.

Isolé des autres travailleurs par son statut de syndiqué, le syndiqué est aussi isolé des autres syndiqués par une convention collective qui se limite à l'entreprise individuelle. Je prétends même que cet isolement contribue de façon importante à perpétuer nos déplorables luttes inter-syndicales. Et devant un tel isolement, les structures et les mots d'ordre des centrales syndicales, divorcées comme elles le sont de la négociation et de la revendication concrètes auprès de l'employeur, ont une prise faible et superficielle.

*Vous devriez*

Si donc nous voulons livrer une *adapter* lutte sociale la plus dure et efficace possible, nous devons ~~adopter~~ nos buts et notre stratégie en fonction de cet isolement: nous devons briser cet isolement si nous voulons mener et gagner cette lutte. De là, entre autres raisons, provient aussi l'importance de ne pas sombrer dans les velléités de violence qui nous isolent d'une population paniquée; de là provient aussi l'importance d'une présence syndicale; de là provient aussi l'importance de choisir nos tactiques de lutte.

## La grève générale dans le secteur privé ?

Et à ce sujet, j'aimerais ouvrir ici une discussion sur une tactique qui ces jours derniers s'est discutée en public, et dont il sera peut-être question cette semaine à la FTQ. Je veux parler d'un appel à la grève générale, limitée et illégale.

Prenons un exemple précis. Par exemple, la FTQ lance avec les autres centrales syndicales un appel à une grève générale de tous les travailleurs du Québec. Cet appel serait pour une grève limitée, disons pendant une heure, le tantième décembre 1971 à la tantième heure de l'après-midi. Evidemment la grève serait illégale partout, sauf par coïncidence, et serait en violation de chaque convention collective. Le but de la grève serait de protester contre Power Corporation, la grève à La Presse, l'inaction du gouvernement, le chômage et les fermetures, la détérioration du climat social, politique et économique.

Tel

réunion FTQ  
12 novembre

Le problème se pose à moi, comme membre du bureau de la FTQ et directeur des Métallos ; à vous comme officier de votre syndicat local ; à chaque membre des Métallos devant décider s'il cessera ou non de travailler. A tout syndicaliste, sur un plan plus général, le problème se pose : **est-ce là une tactique appropriée et efficace de la lutte sociale ?**

Encore une fois, je souhaite vivement une discussion franche et libre à ce sujet. Pour la démarrer, je tenterai de vous présenter mon analyse et mon opinion de l'affaire. Quitte à les réviser à la lumière de notre discussion.

Lancer un tel appel me semblerait être une erreur importante de tactique pour le mouvement syndical, du moins dans le secteur privé.

Un tel arrêt de travail, forcément illégal et en violation de chaque convention, aurait pour effet immédiat de mettre à la merci complète de l'employeur tous nos officiers et militants syndicaux. Une telle grève — comme toute grève — exige une action très forte des officiers et des militants. Ça, tous le savent, l'employeur inclus. Dans les heures ou les jours suivant la grève, chaque syndicat local devrait presque quêter l'indulgence de l'employeur : de ne pas recourir aux sanctions qu'il aurait le droit de prendre ; de ne pas couper les têtes que nous lui aurions allongées sur le billot. Ca me semble être — pour le syndicalisme — non pas une attitude de force, mais au contraire de faiblesse et d'humiliation. Les seuls qui ne seraient pas dans une telle position de faiblesse sont ceux qui pourraient menacer de faire une grève illégale et indéterminée pour la réintégration de leurs officiers. À l'oeil, leur nombre m'apparaît restreint : car l'employeur ayant choisi de décapiter le syndicat local saura qu'il dispose d'une couverture juridique et contractuelle que nous prenons bien soin de ne jamais lui donner.

d'une  
durée  
illimitée

Je parle ici du secteur privé et non du secteur public. Une administration publique n'osera pas, peut-être, recourir au lock-out ou au congédiement, parce qu'elle en craint les conséquences politiques. Mais l'employeur privé individuel

*un employé*

faisant face à un syndicat isolé, souvent mal résigné au climat revendicatif chez ses travailleurs, sera vite tenté de profiter de la revanche que nous lui offririons. Et combien, même dans l'usine affectée, seront prêts à s'enfoncer dans les drames d'une grève illégale et illimitée, pour sauver la tête coupée?

*rare qui aff. à militants mont à la porte de l'usine*

Bien sûr, il se fait parfois des grèves illégales dans le secteur privé. Certaines d'entre elles sont dramatiques, d'autres le sont moins, et certaines pas du tout. Mais dans la quasi-totalité des cas, ces grèves dites sauvages sont le fruit de la colère spontanée des travailleurs sur un problème local et cuisant: la nourriture, un sous-contrat, des conditions de travail, la sécurité physique ou l'arbitraire odieux d'un contremaître. Elles ne sont surtout pas le résultat d'un mot d'ordre, d'une action concertée mettant clairement et publiquement à découvert les meilleurs militants du syndicat.

Dans la réalité concrète, beaucoup des meilleurs militants ont à lutter souvent contre la grève sauvage, et ont à canaliser la colère et l'impatience des travailleurs dans des grèves légales où cette force collective est à son maximum. Si cela est vrai, je vois mal ces mêmes militants changer soudainement leur fusil d'épaule et entraîner leurs membres dans une grève illégale, dont nous disons que c'est une grève faible et dangereuse. *comme règle générale*

Est-ce que j'accorde trop d'importance à la légalité? J'y accorde, c'est vrai, beaucoup d'importance car — selon moi — elle affecte profondément le rapport des forces; si les lois syndicales et les conventions collectives étaient superflues, on ne se désâmerait pas tant à les améliorer. La grève générale française, dont on parle tant, est toujours légale car là-bas les grèves sont toujours et toutes légales. Ici au Québec, il y a belle lurette qu'un syndicat industriel a réussi à naître *Adans* sans l'appui de la loi. Il ne faut pas oublier les débuts illégaux et clandestins des premiers syndicats. Il ne faut pas oublier non plus que le syndicalisme industriel de masse est né en Amérique du Nord surtout à l'abri des lois. Et c'est le syndicalisme d'aujourd'hui. Parfait ou non, c'est l'outil dont nous disposons ici au Québec. S'en servir c'est bien; mais s'en servir pour le casser, m'apparaît une erreur grave de tactique.

Le débat sur une telle grève générale, c'est-à-dire illégale et limitée, nous fait toucher cruellement du doigt jusqu'où les lois syndicales nord-américaines, y inclus celles du Québec, ont fracturé l'unité interne des travailleurs syndiqués, et ont isolé ceux-ci des autres travailleurs. Mais il serait erroné et dangereux, étant donné cette fracturation et cet isolement, d'inviter nous-mêmes sur nos têtes divisées, la violence des congédiements et de la répression patronale et politique.

Erroné et dangereux, un tel appel risquerait d'élargir encore le fossé entre les centrales syndicales et les travailleurs

syndiqués. Erroné et dangereux, un tel appel éloignerait encore plus qu'actuellement les non-syndiqués des syndiqués. Erroné et dangereux, un tel appel boucherait encore plus la seule voie ouverte sur l'avenir, la persuasion démocratique. *conçéd. violence*

J'aimerais citer ici un chef d'Etat venu visiter le Chili pour rendre hommage au président Allende : "Je dis aux impatients que beaucoup de révolutions ont échoué à cause de l'impatience, symptôme d'un manque de conscience révolutionnaire". L'auteur de cette récente déclaration? Fidel Castro, en citant Lénine.

## Une lutte politique

La lutte sociale de persuasion démocratique qui s'impose aux syndiqués québécois doit se faire autour de nos problèmes économiques. Nos problèmes économiques, créés par la pure liberté de l'entreprise privée, exigent pour leur solution une présence économique accrue de l'Etat. *est à partir*

Nos problèmes économiques sont donc un problème politique. Il est important pour le mouvement syndical de ne pas chavirer dans tous les fossés, afin de mieux avancer vers une prise de conscience politique qui, seule, pourra mettre fin à nos démissions collectives devant l'entreprise privée et devant Ottawa.

Je tiens à en parler ici car je veux être le plus clair possible. Je ne veux d'aucune façon encourager ceux qui estiment superflue une lutte sociale dure et exigeante. Je ne veux d'aucune façon encourager l'inaction sociale et le refuge aveugle dans la seule négociation de son contrat ou le seul arbitrage de son grief.

J'estime au contraire qu'au terme <sup>d'une telle</sup> de cette inaction sociale et politique, l'Etat, probablement l'Etat fédéral au train où ne vont pas les choses, aura <sup>d'une telle</sup> pris charge de votre négociation et de votre contrat; au terme de cette inaction sociale et politique, l'entreprise privée aura fermé votre usine et votre liste d'ancienneté sera devenue une archive historique sur microfilm, à Hamilton ou Cleveland.

A nos frais et dépens. A nos frais, car c'est en grande partie notre propre argent qui finance l'achat de notre industrie par des intérêts privés. Et nous y ajoutons des subventions. A nos dépens, car nous produisons ainsi notre propre chômage.

Le congrès de la FTQ devra donc être pour nous un départ, le nouveau départ d'une lutte sociale autour du rôle économique de l'Etat, autour de sa démission devant l'entreprise

privée. Je laisse ~~donc~~ pour le moment ce sujet en plan, puisque nous en reparlerons pendant le congrès de la FTQ.

Par ailleurs, j'aimerais parler un peu de la démission de l'Etat devant Ottawa. Le mouvement syndical, s'il veut comme il le doit insister sur les responsabilités économiques de l'Etat, devra aussi préciser de quel Etat il s'agit: l'Etat canadien ou l'Etat québécois? Je prédis qu'au terme de cette discussion sur le rôle de l'Etat, la conclusion générale sera que l'Etat demeurera fatalement impuissant devant l'entreprise privée, tant et au moins aussi longtemps qu'il restera lui-même fracturé en deux pièces: l'une à Québec et l'autre à Ottawa.

*dans  
2 ans*

Si nous demandons à l'Etat de se brancher pour créer des emplois, il faudra nous aussi nous brancher pour préciser de quel Etat nous parlons.

Depuis plusieurs années déjà, le syndicalisme québécois s'est branché pour demander que la politique de main-d'oeuvre revienne à Québec. Ça n'a pas empêché Ottawa de faire exactement le contraire, ni M. Bourassa de laisser faire Ottawa, ni plusieurs travailleurs de voter pour nos gouvernements actuels dans des élections tant fédérales que provinciales. Au moins notre position est claire, et elle a eu je crois une certaine influence politique dans la population, sinon chez nos gouvernants. Mais de toute façon une politique de main-d'oeuvre est insuffisante pour enrayer le chômage.

Enrayer le chômage exige une politique économique, et une politique économique exige un Etat complet, surtout dans une économie aussi ouverte et dépendante que celle du Québec.

Quel Etat? Québec ou Ottawa? D'ici deux ans, selon moi, il nous faudra répondre à cette question.

*En terminant quelques remarques.*

*Content de discuter avec vous. Je m'ennuie en haut...  
Rapport écrit dans problèmes présents et pratiques de l'action et moyens d'action  
lancé dans l'action, rédigé il y a une semaine  
" , moins élégant et poli: document de travail  
note de discussion*

*Discussion importante. Responsabilité du synd. ind. le plus important & dynamique dans le privé.  
> 100 grèves depuis '65. Expérience de l'action.  
Espère avoir contribué par opinions & questions, à rendre cette discussion ouverte, importante  
pour le synd., pour la lutte sociale, pour l'avenir du Québec.*

## ANNEXE 1

### Requêtes en reconnaissance syndicale déposées depuis le 1er octobre 1971

Local	Compagnie	Date de la requête	Nombre de membres
2366	Montreal Ornamental Works	11-11-70	28
6068	Chesbar Iron Powder	22-12-70	25
7534	Canadian Refractories Ltd. (bureau)	10- 8-71	33
7625	Art Laboratory Furniture	4- 1-71	26
7625	Armstrong Beverley Engineering	16- 6-71	17
7765	Les Habitations CIP Ltée	21- 5-71	47
7785	Indalex Ltée	7-11-70	45
7789	Les Tricots Excel Inc.	21-11-70	202
7801	Lynn-Macleod Metallurgy	6- 1-71	119
7811	Roméo Métivier Ltée	21- 1-71	10
7811	Métivier Bandag & Rubber Inc.	21- 1-71	6
7812	Mundet Industries Ltée	22- 1-71	20
7812	Transformateurs Phillips Ltée	5- 4-71	100
7848	ASEA Ltée	23- 4-71	19
7885	General Manufacturing Co.	4- 8-71	75
7885	Belgen Inc.	4- 8-71	40
<b>TOTAL</b>			<b>812</b>



## ANNEXE 3

Discussion sur  
le service

**Contrats signés depuis le 1er octobre 1970  
au 1er octobre 1971**

Local	Compagnie	Date de la signature
2843	Dominion Bridge Co. Ltd.	30- 3-71
3764	La compagnie Singer du Canada	21- 1-71
3764	La compagnie Singer (mémoire ent.)	16- 4-71
4170	Breadner Co.	22- 4-71
4077	Les Industries Abex du Canada	17- 5-71
4614	Federated Genco Co.	15- 2-71
4994	MacKinnon Structural Steel Co.	28- 6-71
5001	A. C. Leslie Co.	1- 4-71
5747	Dosco Montreal Works (bureau)	20-11-71
5873	Automotive Spring	11-11-71
5943	Continental Can Co.	1- 4-71
5990	J. C. N. Wire Industries	28- 6-71
5987	Alcan (Chomedey)	1-11-71
5987	Union Carbide	8-10-71
5994	Russelsteel	10-11-71
6025	Truscon (bureau)	8- 1-71
6059	Crawley MacCracken (Schefferville)	11-12-70
6136	Cresswell Pomeroy Ltd.	9-12-70
6149	Dosco (gardiens)	7- 4-71
6238	Anacolor Ltée	8- 4-71
6315	Southern Deming Canada Ltd.	10-11-70
6322	Indusmin Ltée	6-11-70
6435	National Electric Coil	16- 3-71

Local	Compagnie	Date de la signature
6486	Canadian Electrolytic Zinc Ltd.	16- 4-71
6494	Crawley MacCracken Co.	3- 5-71
6503	Hôpital de Schefferville	12-12-70
6506	Quebec Iron Foundries	21- 3-71
6538	Preissac Molybdenite	18-11-70
6558	Wasamac Division of Wright-Hargreaves	11-11-70
6583	Richler Steel Corp.	24- 9-71
6586	Dosco (Contrecoeur)	1-12-70
6643	Continental Can	15- 3-71
6654	Economy Store (Malartic)	5- 5-71
6654	R. Arcand Inc.	4- 5-71
6654	Economy Store Québec Ltée (Bourlamaque)	5- 5-71
6757	Atlas Steels (bureau)	15- 2-71
6702	A. Schonbek & Co.	4- 7-71
6833	La Comm. Hydroélectrique de Québec	25-3-71
6950	Welland Vale Québec Ltée	23-10-70
7010	Air Care	22- 2-71
7046	Simalex	9-10-70
7065	Industrial Sales (1961) Ltée	10- 3-71
7065	Permanent Concrete Ltée	11- 5-71
7092	George Christie	1- 9-71
7102	Société d'Aluminium Reynolds	24-11-70
7103	Canadian Steel Foundries	31- 3-71
7114	Les Industries de Valcartier Inc.	15-10-70
7154	ESB Canada Ltd.	7- 5-71
7163	Dan Lamothe Ltée	12- 4-71
7262	Ideal Cleaners	12- 1-71
7354	Sno-Jet	16- 6-71
7379	Canadian Oxygen	1-11-70

<b>Local</b>	<b>Compagnie</b>	<b>Date de la signature</b>
7382	Eastern Canada Steel	4-12-70
7392	Ville de Port Cartier	4-12-70
7448	York Division of Borg Warner (bureau)	10- 3-71
7482	Hôtel de Gagnon (Crawley)	20-11-70
7483	Sno-jet (bureau)	1- 3-71
7550	Carrières de Beebe	29- 6-71
7625	Aubertin Fonderie	3-12-70
7625	Canadian Formwork	20-10-70
7664	Les Industries de Valcartier (bureau)	16-10-70
7699	Les Fibres de Verre de l'Est Inc.	15-11-70
7708	Quebec Steel Products Ltd.	22- 4-71
7708	Metalborite	15-10-70
7719	Domtar	30-10-70
7742	B. K. Johl Inc.	2- 2-71
7754	S. W. Hooper Co.	21- 5-71
7765	Skiroule Ltée	21- 6-71
7780	Hôtels Côte Nord Inc.	21 6-71
7801	Lynn-MacLeod Metallurgy	9- 8-71
7811	Roméo Métivier	1- 9-71
7811	Métivier Bandag & Rubber Inc.	1- 9-71

- Envoyé annuellement à tous les députés *Tetley: ignorance re. vente Pénitence.*

- Subside constant de 1/2 million. Effort pour le réduire, fruités par ANNEXE 4 chômage et lois d'accréditation: conséquences sur bouche de représentants.

## ETATS FINANCIERS DU DISTRICT 5 (1970 - 1971)

### ADMINISTRATION

	Cotisations	Dépenses Locales	Dépenses bureau-chef	Subsides	Coût total mensuel par membre
1970 — (juil., août, sept.)	379,206.72	290,584.81	210,874.04	122,252.13	3.98
1970 — (oct., nov., déc.)	362,418.27	302,002.94	194,510.07	134,094.72	4.10
1971 — (jan., fév., mars)	357,317.03	310,510.38	209,089.37	162,282.72	4.35
1971 — (avril, mai, juin)	392,179.19	305,321.59	216,001.60	129,144.00	4.08
<b>TOTAL</b>	<b>\$1,491,121.21</b>	<b>\$1,208,419.72</b>	<b>\$830,475.08</b>	<b>\$547,773.57</b>	

### FONDS DE GREVE INTERNATIONAL — 1971 — DISTRICT 5

	Cotisations	Cotisation par membre	Secours versés	Par membre
Du 1er juil. au 31 déc. 1970	127,422.86	3.10	4,070.00	.10
Du 1er jan. au 30 juin 1971	133,959.57	3.26	17,380.00	.42

#### TOTAL

**\$261,382.43**

**\$21,450.00**

② 11' ~~47,703.31~~  
329,085.74

~~290,670.00~~  
312,120.00

### Répartition des dépenses du Québec — 1970 - 1971

	1970		1971		TOTAL
	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	
<b>Salaires :</b>					
Employés réguliers	102,294.31	138,837.67	137,342.43	156,901.65	535,376.06
Employés temporaires	59,315.58	19,443.68	12,434.10	11,147.22	102,340.58
<b>Dépenses :</b>					
Employés réguliers	48,209.43	74,843.78	75,726.53	62,700.13	261,479.87
Employés temporaires	27,337.65	16,757.69	12,030.98	9,003.68	65,130.00
Loyer, élect., chauffage	9,049.71	7,553.83	8,044.59	18,084.25	42,732.38
Téléphone, télégrammes	4,564.10	3,620.00	3,917.98	3,747.65	15,849.73
Dépenses de bureau	14,221.75	17,581.07	14,415.36	11,346.39	57,564.57
Conférences	282.28	360.96	3,400.14	142.65	4,186.03
Organisation	16,206.34	15,219.46	36,416.96	12,505.69	80,348.45
Contributions	175.00	—	1.00	3.00	179.00
Frais légaux	8,496.57	6,532.05	5,391.95	18,894.02	39,314.59
Publicité	432.09	1,252.75	1,388.36	831.52	3,904.72
Education	—	—	—	13.74	13.74
<b>TOTAL</b>	<b>\$290,584.81</b>	<b>\$302,002.94</b>	<b>\$310,510.38</b>	<b>\$305,321.59</b>	<b>\$1,208,419.72</b>

## ANNEXE 5

# FONDS DE GREVE DU DISTRICT 5 du 1er septembre 1970 au 1er septembre 1971

### A) COMPTE BANCAIRE

#### R E C E T T E S

Solde au 1er septembre 1970		\$ 81,692.18
Fonds international .....	\$ 169,860.00	
Fonds canadien .....	49,000.00	
Cotisations des syndicats locaux .....	30,949.00	
Retrait de la Caisse d'Economie du Québec .....	35,000.00	
Versements de syndicats locaux .....	1,096.63	
Chèques à l'ordre du fonds d'information .....	43.00	
Remboursements .....	1,072.47	
Intérêt .....	1.50	
Chèques annulés .....	54.00	
Total recettes .....		287,076.60
<b>GRAND TOTAL</b> .....		<b>\$368,768.78</b>

#### D E B O U R S E S

Syndicats locaux	Compagnies	Montant	Total
6315	Southern Deming .....	34	2,544.00
7352	Canadian Structural S. ....	30	80.00
6951	Stelco (Bar Mill) .....	160	39.00
6279	Lord & Cie .....	20	3,361.21
7470	Harricana Metal Inc. ....	303	126.53
6680	Wabush (Pte Noire bur.) .....	2150	1,243.04
1195	Stelco Notre-Dame .....	500	5.00
5385	Brunswick Mining .....	814	15,132.00
5994	Russelsteel .....	410	196.30
7251	Moncton Foundry .....	25	3,360.00
6960	British Nfld Explor. ....	10	3,712.00
6087	Reynolds (Ste-Thérèse) .....	160	19,110.00
7092	George Christie .....	20	13,776.00
5795	I. O. C. — Labrador .....	700	450.10
1231	Hawker Siddeley .....	800	132,230.00
5457	American Smelting (Buchans) .....	300	76,956.00
<b>TOTAL</b> .....			<b>\$272,321.18</b>

Grèves .....	\$272,321.18	
Montant transféré au fonds d'information .....	90.50	
Dépôt à la Caisse d'Economie .....	70,000.00	
Total des déboursés .....		<u>\$342,411.68</u>
	\$	
GRAND TOTAL DES RECETTES .....	368,768.78	
GRAND TOTAL DES DEBOURSES .....	342,411.68	
SOLDE AU 1er SEPTEMBRE 1971 .....		<u>\$ 26,357.10</u>

**B) CAISSE D'ECONOMIE**

	\$	
Dépôt .....	50,000.00	
Dépôt .....	20,000.00	
Total .....		<u>\$ 70,000.00</u>
	\$	
Retrait .....	10,000.00	
Retrait .....	25,000.00	
Total .....		<u>35,000.00</u>
Solde à la Caisse d'Economie .....		<u>\$ 35,000.00</u>
\$35,000.00 (terme 30 à 90 jours) à 5% d'intérêt .....		733.56
Solde au 1er septembre 1971 .....		<u>\$ 35,733.56</u>

**C) BILAN CONSOLIDE AU 1er SEPTEMBRE 1971**

	\$	
A) SOLDE EN BANQUE .....	26,357.10	
B) SOLDE A LA CAISSE D'ECONOMIE .....	35,733.56	
Total .....		<u>\$ 62,090.66</u>

## ANNEXE 6

### Syndicats locaux québécois cotisant au Fonds de grève

S. L.	Employeur	S. L.	Employeur
2830	Robert Mitchell	5873	Automotive Spring
2843	Dominion Bridge	5914	Patino Mining
3260	Stelco (St-Henri)	5942	Chibougamau Express
3647	Crane (usine)	5943	Canadian Crown Cork
3764	Singer	5950	Crane (bureau)
3953	Iberville/Pirelli/Thos. & Betts	5985	New York Wire Industries
4077	Abex	6059	Crawley - Schefferville
4170	Breadner	6072	St-Lawrence Mfg.
4278	Noranda Mines	6086	Gaspé Copper
4451	Quemont Mining	6087	Reynolds - Ste-Thérèse
4466	Q. I. T. - Havre St-Pierre	6123	Empire Electroplating
4514	Normetal Mining	6131	Matagami Lake Mine
4589	MLW Worthington (usine)	6136	Cresswell Pomeroy
4590	MLW Worthington (bureau)	6149	Dosco (Sécurité)
4614	Federated Genco	6213	Canadian Refractories
4653	Manitou Barvue	6230	Bradley Brothers
4712	Canadian Bronze	6254	Wabush - Pointe Noire
4716	Lamaque Mining	6314	Mahon Hardware
4796	East Malartic Mine	6315	Southern Deming
4988	Ontario Steel Products	6322	Indusmin
4994	MacKinnon	6333	York, Div. of Borg Warner
5001	A. C. Leslie	6386	Orchan Mines
5186	Campbell - Chibougamau	6394	Air Liquide
5197	Débardeurs - Sept-Iles	6403	Atlas Steels
5207	Croname	6425	Canron (Ville d'Anjou)
5240	Louis Pickard	6486	Can. Electrolytic Zinc
5320	Merrill Island	6490	Fonderie Paquette
5358	Molybdenite	6494	Crawley (Gagnon)
5384	Q. I. T. - Noranda	6503	I. O. C. (bur. & hôpital)
5567	I. O. C. Schefferville	6506	Quebec Iron Foundries
5569	I. O. C. - Sept-Iles	6538	Preissac
5600	Cassidy - Maillard	6556	Marban Gold Mines
5656	Hilton Mine	6558	Wasamac
5721	I. O. C. - Contrecoeur	6583	Richler Steel
5778	Quebec Cartier Mining	6591	Cables Reynolds
5792	Engineering Products	6608	Electrolux
5871	Stelco (Pipe Mill)	6610	Lake Dufault



## ANNEXE 7

### Syndicats locaux québécois non cotisant au Fonds de grève

S. L.	Employeur	S. L.	Employeur
1195	Stelco (Notre-Dame)	6207	Standard Structural Steel
2366	Fer Ornemental	6251	Structal
2423	Dosco	6319	Tioxide du Canada
2847	General Steel Wares	6435	National Electric Coil
3258	Stelco (Lachine)	6665	Mines de Poirier
4795	Malartic Goldfields	6702	Schonbek
5063	Truscon	6910	Tioxide (gardiens)
5747	Dosco (bureau)	7125	Domco
5987	Union Carbide	7394	Toastess
5990	J. C. N. Wire		TOTAL DES SYNDICATS LOCAUX : 21
5994	Hugh Russell		TOTAL DES MEMBRES : 3,649
6025	Truscon (bureau)		

## ANNEXE 8

### Liste partielle des communiqués émis par le service de l'information du syndicat des Métallos au Québec

#### NOVEMBRE 1970

- 26 La syndicalisation massive des travailleurs par la négociation sectorielle; c'est la grande réponse aux problèmes socio-économiques du Québec.
- 27 Les employés de l'usine de SKIROULE votent en faveur des Métallos.
- 30 Négociation sectorielle: réponse au Conseil du Patronat "Le NON patronal à la négociation sectorielle indique que le Conseil du Patronat aime mieux des assistés sociaux non-syndiqués que des travailleurs compétents et syndiqués".

#### DECEMBRE 1970

- 11 Les Métallos de Cadillac-Moly veulent leurs chèques de vacances avant Noël.
- 17 Les relations de travail à l'usine de TOASTEES sont tout simplement lamentables: 160 griefs levés en un an.
- 18 "C'est ma regrettable obligation de corriger l'impression donnée par le premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, quant à l'envergure et au contenu de la consultation entreprise auprès du Conseil Consultatif du Travail et de la Main d'Oeuvre au sujet du français comme langue de travail". — Jean Gérin-Lajoie.
- 29 Les Métallos demandent une entrevue à monsieur Jean Cournoyer pour discuter des problèmes des travailleurs de l'industrie de la motoneige.

#### JANVIER 1971

- 21 Après huit (8) jours de grève, signature d'une convention collective à Union Carbide.
- 28 Première convention collective à la compagnie B. K. Johl.

#### FEVRIER 1971

- 12 La destruction de 2,500 livres de viande et de denrées périssables au Hâvre Saint-Pierre provoque une réaction d'impatience chez les Métallos. Il faut terminer la route de Sept-Iles au Hâvre Saint-Pierre, route promise depuis quinze (15) ans par les politiciens.
- 16 Grève des Métallos de Air Care.
- 17 Langue de travail dans les mines. — Jean Gérin-Lajoie déclare que le processus de consultation est tronqué et faussé au départ. "Le ministre Cloutier passe par-dessus la tête des syndicats".
- 19 Conférence de presse au sujet de l'affaire Baker.
- 25 Le discours de politique générale de monsieur Bourassa ne présage rien de bon. "Mutisme inquiétant à propos des travailleurs non syndiqués".
- 26 Une autre mine ferme ses portes en Abitibi: la mine Molybdenite Corporation. (Note: elle a rouvert ses portes depuis).

#### MARS 1971

- 4 Jean Gérin-Lajoie expose le drame de l'industrie minière dans le nord-ouest québécois.
- 8 Les métallos de Continental Can en grève si...
- 15 Entente intervenue à Continental Can.
- 15 Les 220 métallos de la mine Molybdenite exigent le paiement de leurs salaires.
- 16 La mine Molybdenite est occupée par ses 220 métallos qui veulent obtenir le paiement de leurs salaires.
- 17 Les 750 métallos de Continental Can reprennent leur travail.

**AVRIL 1971**

- 5 Jean Gérin-Lajoie: "La tension est maintenant trop forte sur les chantiers de construction. Le gouvernement doit sortir de son mutisme et ordonner un vote d'allégeance syndicale".
- 16 La "cannière de crabes" de Rivière-au-Tonnerre, ferme ses portes.
- 16 Conseil des Métallos. Débat: Pour ou contre les négociations sectorielles? Participants: Jean Gérin-Lajoie et Henri Gagnon.
- 17 Grève évitée de justesse à Valleyfield.

**MAI 1971**

- 3 George Christie (Quebec Wire) de Trois-Rivières: Les Métallos reprochent à cette compagnie de licencier des travailleurs au lieu de créer des emplois avec les octrois qu'elle reçoit du gouvernement provincial".
- 4 Une autre usine ferme ses portes à Saint-Laurent: Hewitt-Robins.
- 5 Le Syndicat des Métallos déclare: Tous les québécois devraient s'élever contre le Rapport Duhamel qui recommande au gouvernement fédéral de faire de tout le Québec un "district bilingue" au sein de la Confédération.
- 10 Les 80 métallos de Quebec Wire en grève à Trois-Rivières.
- 17 Les Métallos déplorent que le ministre Jean Cournoyer fasse sienne l'opposition patronale à la négociation sectorielle et qu'il refuse ainsi de donner à tous les travailleurs un accès réaliste au syndicalisme.
- 26 Après avoir déclaré que tout va bien, la compagnie St-Lawrence Manufacturing (Oka) ferme temporairement ses portes.

**JUIN 1971**

- 9 Vendeurs d'autos: C'est la négociation sectorielle qui règlera les problèmes.
- 11 Manifestation: Cadillac ne veut pas redevenir une ville-fantôme.
- 11 Le français, langue de travail: "l'indécision de Bourassa permet au patronat de faire volte-face". — Jean Gérin-Lajoie.
- 14 Cadillac: comité d'urgence des citoyens pour surveiller le comité d'urgence du gouvernement.
- 15 Les métallos de Trois-Rivières (Quebec Wire) refusent de retourner au travail.
- 17 Pour la première fois dans l'industrie de la motoneige: régime conjoint ouvrier-patronal pour l'évaluation et la classification des tâches. A Thetford Mines, chez Sno-Jet.
- 23 La mine Molybdenite Corporation rouvre ses portes en Abitibi.
- 29 Le Conseil des Métallos (région de Montréal) "protège contre l'action barbare et injustifiée de la police de Montréal à l'occasion de la St-Jean".

**JUILLET 1971**

Événements de l'arrêt de travail spontané à Sept-Iles.

*Lettre de Marin à Docquia.*

**AOUT 1971**

- 11 Les métallos de Quebec Wire en grève depuis trois mois.

**SEPTEMBRE 1971**

- 21 Ingersoll-Rand, de Sherbrooke: "Ce n'est pas 75 nouveaux emplois que Canadian Ingersoll-Rand a créés avec la subvention de \$220,558 du gouvernement fédéral, mais bien 300 chômeurs". — Robert Saumure.
- Plusieurs communiqués au sujet du blocus de la route 59, à Cadillac, dans le nord-ouest québécois.

**OCTOBRE 1971**

- 25 Grève à Rexco depuis six mois.
- 25 Jean Gérin-Lajoie, membre du conseil d'administration de l'université de Montréal, dénonce l'utilisation de fiers-à-bras par les autorités de l'Université.

# RESOLUTIONS

## Grèves

1. ATTENDU QUE le coût de la vie est en constante progression ;  
ATTENDU QUE les travailleurs québécois reçoivent des salaires qui sont au-dessous de la moyenne au Canada et aux États-Unis ;  
ATTENDU QUE 80% de nos syndiqués vivent de leur paie régulière de semaine en semaine quand quand ce n'est pas au jour le jour ;  
ATTENDU QUE dans plusieurs cas, pour obtenir de meilleures conditions et salaires dans nos conventions collectives, il nous reste **encore** le droit de grève ;  
ATTENDU QUE lorsqu'ils sont en grève, nos confrères américains, dans certains États, sont éligibles à l'assurance-chômage ;  
QU'IL SOIT RESOLU QUE le syndicat des Métallos fasse des représentations au Conseil Exécutif International pour que soit rétablie à trois semaines au lieu de quatre la période d'attente avant de recevoir les indemnités de grève ;  
QU'IL SOIT DE PLUS RESOLU QUE le Syndicat des Métallos fasse des représentations au Conseil Exécutif International pour que soient révisés les taux qui sont présentement accordés par le Syndicat International aux grévistes québécois tout en maintenant l'aide qui vient du Fonds de grève canadien pour ceux qui y sont affiliés.

**Syndicat local 7102  
Trois-Rivières**

## Congés de maladie

2. ATTENDU QUE l'assurance-maladie couvre seulement après 4 ou 8 jours de maladie ;  
ATTENDU QUE dans cette condition, l'employé est obligé de travailler même s'il est malade ;  
QU'IL SOIT RESOLU QUE dans les prochaines négociations, notre Syndicat inclut une clause se rapportant aux congés de maladie accumulatifs (une journée par mois).

**Syndicat local 6586  
Contrecoeur**

## Transport - Côte-Nord

3. ATTENDU QUE la municipalité du Hâvre St-Pierre possède depuis longtemps son propre aéroport pour desservir la population de la Basse Côte-Nord, l'étudiant, malades, hommes d'affaires, industries ;  
ATTENDU QUE d'autres aéroports doivent ou devront être construits sur la Basse Côte-Nord ;  
ATTENDU QUE la fermeture de l'aéroport de Hâvre St-Pierre amènerait les résidents du Hâvre à supporter des frais de déplacements supérieurs tant du côté transport que fret aérien, pour des services moindres de transport ;  
ATTENDU QUE les raisons invoquées pour la fermeture de l'aéroport de Hâvre St-Pierre (manque d'espace) n'existent plus, la municipalité disposant maintenant des terrains nécessaires au déplacement de l'aéroport.  
ATTENDU QUE la fermeture de l'aéroport du Hâvre St-Pierre empêcherait le développement normal du Hâvre St-Pierre, en éloignant l'industrie, le commerce, le tourisme.  
QU'IL SOIT RESOLU QUE les Métallurgistes unis d'Amérique fassent pression auprès du Ministère des Transports pour le maintien de l'aéroport au Hâvre St-Pierre, tout en améliorant la basse Côte-Nord.

**Syndicat local 4466  
Hâvre St-Pierre**

## Education

4. ATTENDU QUE le représentant doit présenter tous les griefs en arbitrage, des locaux dont il a la charge ;
- ATTENDU QUE dû à la somme de travail extraordinaire qu'il doit accomplir, le représentant a très peu de temps pour se situer dans le contexte du grief à être débattu ;
- ATTENDU QUE le représentant syndical devrait être le "coach" d'une équipe et non l'équipe complète à lui seul ;
- ATTENDU QUE ces officiers qui ont suivi le grief depuis son origine jusqu'à l'arbitrage sont plus au courant de certains faits reliés à l'interprétation de leur convention collective ;
- ATTENDU QUE certains griefs pourraient être facilement débattus, de concert avec le représentant, par le Président du local ou le Président du Comité de griefs, si ces mêmes officiers avaient été au préalable entraînés sur les techniques d'ordre légal que cela comporte ;
- QU'IL SOIT RESOLU QUE le Syndicat des Métallos organise une école de formation pour les officiers afin qu'ils puissent, de concert avec le représentant, acquérir l'expérience nécessaire pour débattre eux-mêmes une partie des griefs qui se rendent à l'arbitrage.

**Syndicat local 7102  
Trois-Rivières**

## E. B. Eddy à Hull

5. ATTENDU QU'à l'assemblée du 14 septembre 1971, une résolution fut adoptée par les membres du local 6254 des Métallos, condamnant l'article 58.01 ainsi que ceux qui sont responsables de la convention de travail signée par la compagnie de papier E. B. Eddy à Hull et trois syndicats affiliés à la Fédération des travailleurs de Pâtes et Papier, les Ouvriers unis du Papier et le Syndicat des Machinistes ;
- ATTENDU QU'il existe au Canada et dans la province de Québec des droits que l'on appelle des droits de l'homme ;
- ATTENDU QUE dans la convention collective on peut lire que l'employeur et l'union sont d'accord pour dire qu'aucun employé ne fera l'objet d'aucune espèce de discrimination pour des raisons de race, de couleur, d'idéologie, de croyance politique ou religieuse et de préjugés personnels ;
- ATTENDU QUE l'article 58.01 en question est une violation du principe ci-haut mentionné ;
- ATTENDU QUE les travailleurs n'ont pas le droit de laisser passer inaperçue une pareille irresponsabilité de la part de certains syndicats ;
- ATTENDU QUE les Métallurgistes unis d'Amérique se doivent de corriger une telle chose ;
- ATTENDU QUE le local 6254 des Métallos a demandé à son directeur le confrère Jean Gérin-Lajoie de prendre position et de se servir de tous les moyens pour rendre cette clause illégale et que rien n'a été fait dans ce domaine ; Pour ces raisons :
- QU'IL SOIT RESOLU QUE : les Métallos unis d'Amérique à ce congrès, appuient cette résolution et demandent au Congrès de la Fédération des Travailleurs du Québec de dénoncer cette clause et de la rendre illégale.

**Syndicat local 6254  
Sept-Iles**

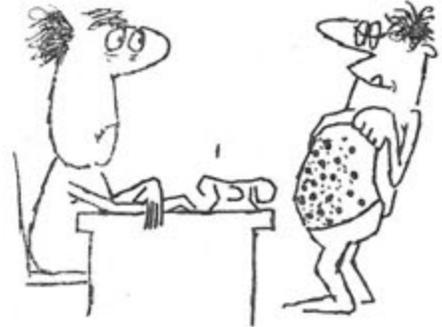
# Quelques petits conseils pour demeurer dans la manche du patron



Saluez-le affectueusement



Riez très fort de ses gags même si vous n'en avez pas envie. Très très important



Ne l'ennuyez pas avec vos problèmes personnels



Traitez-vous inviter chez lui et soyez gentil avec les siens



intéressez-vous à son épouse...



avec discrétion



soyez toujours d'accord avec lui



appréciez son vin mais n'abusez pas



De retour au travail prouvez-lui que vous êtes encore plus que jamais à son service.



Si avec toutes ces attentions vous ne pouvez demeurer dans sa manche, eh bien, changez de manche, et recommencez au début



Le gouvernement actuel  
est un esclave  
et un artiste  
de la démission  
devant nos problèmes  
économiques  
et devant les intérêts privés  
qui en profitent.

— Jean Gérin-Lajoie

